

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE L'AFR**

**Séance du 2 Juin 2023**

L'an 2023 et le 2 juin à 17h30, le Conseil d'Administration de l'AFR d'Echilleuses, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à salle annexe de l'école d'Echilleuses sous la présidence de LEOTARD Alexandre, Président.

**Présents** : M. LEOTARD Alexandre, Prédésint, M. DUPRE Thierry, M. CHESNOY Philippe, M. HYAIS Bruno, M. BRIGAULT Michel, M. GUYON Gauthier

**Absent excusé** : M. VASSORD Cédric

**A été nommé secrétaire** : M. DUPRE Thierry

Les membres n'ayant fait aucun commentaire, le compte-rendu du 1<sup>er</sup> avril 2023 est approuvé à l'unanimité.

**POINTS SUR LES AMÉNAGEMENT EN COURS**

Monsieur le Président indique qu'un camion de calcaire a été acheté et que la commune va réaliser l'aménagement des entrées de chemin Route de Bromeilles.

**BORNES VISIBLES AU 1<sup>ER</sup> JUIN**

Monsieur le président indique que les agriculteurs devront rendre les bornes visibles au mois de juin.

Il rappelle la réflexion faite lors de la commission chemin du 15 janvier 2021 sur la création d'une charte de « Bonne entente pour l'utilisation du territoire » et que les bornes manquantes pourront être replantées à l'amiable avec la présence d'un membre de la commission aménagement chemin et territoire lorsqu'il est possible de retrouver leurs emplacements d'origine et que dans le cas contraire elles devront être replantées par un géomètre

**DEVIS MATERIAUX ET PRESTATION SUR LE TERRITOIRE**

Monsieur le Président indique qu'il faudra racheter du calcaire afin de le rajouter à la pointe du chemin de Briare pour permettre aux éboueurs d'opérer un demi-tour plus facilement. Il présente le devis de la société VERTICAL'ELAGAGE d'un montant de 900.00 € HT pour le dessouchage des arbres le long de la voie SNCF et dans le bas de Villiers.

Il explique que la commune a validé le devis pour la partie « rognage des souches » le long de la voie SNCF mais la technique utiliser pour la partie située dans le bas de Villiers n'étant pas la bonne, il a demandé aux agriculteurs s'ils pouvaient apporter une solution.

**REFLEXION SUR LA CRÉATION DE ZONE NATURELLES SUR PARCELLES COMMUNALES**

Le Président rappelle qu'à la suite du remembrement, la commune c'est retrouvé avec des espaces libres sur tout le territoire de la commune, dont la mare route de Puiseaux, la fontaine de Jimoult et qu'il serait préférables que ces espaces soient aménagés. M. RICHEL indique qu'il peut mettre l'AFR en contact avec un expert afin d'être conseiller au mieux. Les membres du conseil et de la commission aménagement des chemins et du territoire proposent que cette réflexion soit réalisée en commun avec l'AFR, la commune ainsi que la société de chasse.

**DIVERS**

- L'élagage des bois est à revoir en septembre. Des courriers recommandés pour élaguer les propriétés dans le village ont été fait.
- Les puisards sur la route de La Neuville devront être nettoyyé à l'automne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30.

En mairie, le 002/06/2023  
Le Président

